



DECISION N° 2024-209

**Règlement des frais et honoraires des  
Avocats, Notaires, Commissaires de justice et Experts  
SCP BIELLMANN - MIR - RIVES, Commissaires de  
Justice Associés - Procès-Verbal de constat avant et  
après travaux de débarrassage et de nettoyage du  
logement sis 20 Rue du Jeu de Paume à Perpignan**

Direction Affaires Juridiques Mutualisée  
Pôle Contentieux

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales relatifs aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Maire pour les matières énumérées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 09 Novembre 2022 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint ;

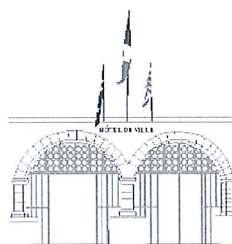
Vu l'article L. 2512-5 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que la SCP BIELLMANN – MIR – RIVES – Commissaires de Justice associés – a été missionnée par la commune afin de dresser un procès-verbal de constat avant travaux et un deuxième après travaux concernant le débarrassage et le nettoyage du logement sis 20 Rue du Jeu de Paume à Perpignan, propriété de la ville;

Considérant que la SCP BIELLMANN – MIR – RIVES, Commissaires de justice associés, a parfaitement accompli ses missions en date du 29 novembre et du 13 décembre 2023.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La Ville procèdera au règlement des frais et honoraires dus à la SCP BIELLMANN – MIR – RIVES – Huissiers de Justice Associés – au titre de ses honoraires pour un montant total de 620 euros TTC.



ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **01 FEV. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240201-187M3-AU-1-1

Accusé reçu le : **01 FEV. 2024**

Affiché le : **01 FEV. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

